
MAIRIE DE PALEY

12, Rue de la Mairie - 77710 PALEY

TELEPHONE : 01 64 31 53 53

TELECOPIE : 01 64 31 49 12

23 décembre 2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE EXTRA-ORDINAIRE DU VINGT-TROIS DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT

L'an deux mil vingt, le vingt-trois décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de PALEY, régulièrement convoqué le vingt-et-un décembre deux mil vingt, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la Présidence de Michel COCHIN Maire.

Étaient présents :

M. COCHIN Michel, Maire,
M. DEJARDINS Gilles, 1^{er} Adjoint,
M. GILLON Daniel, 2^{ème} Adjoint,
Mme ROCHER Céline, Mme VASSEUR Aurélie, Mme WOLFF Catherine, M. GOIMBAULT Nicolas, Mme CAPPAN Mélanie et M. CANDY Thomas, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. BAYET Patrick qui donne son pouvoir à M. COCHIN Michel.
M. AUJARD Jérémy qui donne son pouvoir à M. GOIMBAULT Nicolas

Madame CAPPAN Mélanie est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU DIX-HUIT NOVEMBRE DEUX MIL VINGT

Approbation du compte-rendu de la dernière séance du dix-huit novembre deux mil vingt, à l'unanimité des membres présents et représentés. Signature du registre par les membres du Conseil Municipal.

SUJET N°1 : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN, LE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE ET LA REALISATION DE PRESTATIONS CLIENTELES AVEC LA SAUR

Vu la délibération n°5-2020 du 20 janvier 2020 portant sur la « déclaration de demande d'adhésion à la compétence eau potable du SIAAEP du bocage » ;

Vu, la délibération n°48-2020 du 19 novembre 2020 portant sur l' « adoption des statuts du SIAAEP du Bocage ».

Considérant l'extension du périmètre du SIAAEP du Bocage aux communes de Paley et de Villebéon à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de signer une convention avec la SAUR pour l'entretien, le contrôle des installations d'eau potable et la réalisation de prestations clientèles.

Il précise que celle-ci sera exécutoire au 1^{er} janvier 2021, date à laquelle la commune de Paley sera adhérente au SIAAEP du Bocage.

Les membres du Conseil Municipal, ayant pris connaissance de la convention, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention pour l'entretien, le contrôle des installations d'eau potable et la réalisation de prestations clientèles avec la SAUR.

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h43.

**Le Maire,
Michel COCHIN.**